



25 Rue du Bourg  
64300 LANNEPLAA  
Tél : 05 59 65 83 58  
Mail : [accueil@syndicat-grechez.fr](mailto:accueil@syndicat-grechez.fr)

M. COUBLUCQ Robert  
0373 CHEMIN MONTAUT  
64300 ORTHEZ

## RAPPORT DE VISITE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Diagnostic réalisé sur la commune de : ORTHEZ

Contrôle pour transaction

**Date de la visite : 17/08/2021**

Organisme de contrôle : SPANC du Syndicat de Gréchez.

Nom du contrôleur : BOUCAU Elise

### INFORMATIONS GENERALES

#### Coordonnées de la propriété

Adresse terrain : 0075 CHEMIN CAMETOT  
Parcelle et parcelles associées : E 0937

#### Coordonnées du propriétaire

Nom Prénom : M. COUBLUCQ Robert  
Adresse : 0373 CHEMIN MONTAUT  
64300 ORTHEZ

#### Coordonnées de l'occupant

Nom Prénom : Absence de locataire  
Adresse : 0075 CHEMIN CAMETOT  
64300 ORTHEZ

Personne présente : M. COUBLUCQ ROBERT  
0373 CHEMIN MONTAUT  
64300 ORTHEZ - FRANCE

### CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nature de l'habitation : Location

*Si secondaire, durée d'occupation : jour/an*

*Si autre que domestique, nature de l'activité :*

Année d'achèvement du local :

Année de réalisation de l'ANC :

**Compteur d'eau fermé**

Nombre de chambres : 3

Nombre de pièces principales : 4

Observations :

3 chambres

salon

## CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Existe-t-il un exutoire superficiel sur la parcelle : Non

Si oui, type d'exutoire : 1

Destination des eaux de pluie : Réseau d'eaux pluviales

Zone de périmètre de protection de captage d'eau potable : Non,

## COMPOSITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un ouvrage de prétraitement : Partiel

Présence d'un ouvrage de traitement : Non

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système : Non

Si oui, préciser :

### Respect des distances réglementaire, le traitement est-il positionné à au moins

- 5 m de l'habitation : Trait. abs.

Si non, distance /au dispositif (m) :

- 3 m de tout arbre : Trait. abs.

Si non, distance /au dispositif (m) :

- 3 m des limites de propriété : Trait. abs.

Si non, distance /au dispositif (m) :

- 35 m d'un forage pour la consommation humaine : Trait. abs.

Si non, distance /au dispositif (m) :

### Aménagement du dispositif

Pas de recouvrement par revêtement étanche : Trait. abs.

Pas de circulation ou stationnement de véhicule : Trait. abs.

## LA COLLECTE DES EAUX USEES

Eaux ménagères et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Oui

Eaux vannes et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Oui

Existe-t-il des regards de collecte : Oui

Regard accessible : Oui

Si oui, présent il des signes d'altération : Mauvaise étanchéité

Regard de collecte des eaux pluviales scellé.

L'écoulement se fait il correctement ? Oui

Stagnation d'eaux dans le regard ? Non

Dépôt de matière en fond de regard ? Non

Présence d'odeur ? Non

## LE PRETRAITEMENT

Eaux Vannes (EV) et Eaux Ménagères (EM) prétraitées séparément : Non

Le prétraitement est-il accessible ? : Oui

Eaux non prétraitées : Eaux ménagères

- **Bac dégraisseur :**

Bac dégraisseur : **Absent ou non accessible**

- **Fosse septique :**

Fosse : **Accessible**

Volume de la fosse: **1,5 m<sup>3</sup>**

Eaux collectées : **Eaux vannes**

Etat : **Corrosion**

Branchements : **Corrects**

- **Écoulements :**

Etat : **Corrects**

### Observations :

Le niveau de boue de la fosse est inférieur à 10%.

Mauvaise étanchéité au niveau du regard de collecte des eaux ménagères.

Il est conseillé d'installer un extracteur (statique ou éolien) en toiture sur la ventilation aval pour favoriser la bonne circulation des gaz.

**Ventilation**

Existe-t-il une ventilation primaire, en amont de la fosse ? : Non  
 Existe-t-il une ventilation secondaire, en aval de la fosse ? : Non  
 Positionnement de la ventilation :  
 Ventilation montée au dessus de la toiture ? : Non  
 Etat de la ventilation :

**Vidange - entretien**

Fréquence d'entretien :  
 Date de la dernière vidange : 11/11/2017  
 Document justificatif : Oui  
 Volume vidangé (m³) :  
 Nom du vidangeur : AQUITAINE ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT  
 845 RTE DE SAUVETERRE  
 64300 LANNEPLAA  
 Vidangeur agréé : Oui  
 Destination des boues :  
**Observations :**

**LE TRAITEMENT**

Absence : Oui Eaux non traitées :

Bon fonctionnement des ouvrages ? : Non concerné car pas de traitement.  
 Le dimensionnement du traitement est-il connu ? : Non  
 Si oui, préciser les caractéristiques connues ou relevées :

**Observations :**

**REJET**

Rejet d'effluents	Infiltration (Rejet en sous sol)	Milieu superficiel
Effluents traités :	Pas de rejet	Pas de rejet
Effluents prétraités :	Eaux vannes	Pas de rejet
Effluents bruts :	Eaux ménagères	Pas de rejet

Exutoire : Réseau d'eaux pluviales Etat de l'exutoire :  
 Si puits d'infiltration, dérogation préfectorale ou une étude hydrogéologique : ? :  
 Si rejet hors parcelle, autorisation du propriétaire ? :

**Observations :**  
 Pas de rejet superficiel constaté le jour du contrôle.  
 Exutoire non visible, rejet probable des effluents dans le réseau d'eaux pluviales.

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<b>Non respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique</b> • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> <b>Défaut de sécurité sanitaire</b> (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> <b>Défaut de structure ou de fermeture</b> des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> <b>Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution</b>	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a)</b>  • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation <b>significativement sous-dimensionnée</b> <input type="checkbox"/> Installation présentant des <b>dysfonctionnements majeurs</b>	<b>Installation non-conforme Article 4 – cas c)</b>  > • <b>Travaux dans un délai de 1 an si vente</b>	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a)</b>  • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non-conforme &gt;Risque environnemental avéré Article 4 – cas b)</b>  • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
	<input type="checkbox"/> Installation présentant des <b>défauts d'entretien</b> ou une <b>usure de l'un de ses éléments constitutifs</b>  • Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

> : votre situation, si coché, travaux nécessaires. Si rien n'est coché : absence de défaut pour les installations.

### Transaction :

Date de la demande de contrôle : 10/08/2021      Date de l'acte :

Notaire / Agence : ABAFIM  
65000 TARBES

Acquéreur :

Observations/Remarques : Aucun traitement identifié.

**Avis sur le diagnostic : Contrôle non conforme à la réglementation**

## CONCLUSION :

Etat des lieux : **Contrôle non conforme à la réglementation**

Conformément à l'art. 4, cas "c" de l'arrêté du 27 avril 2012, (DEVL 1205609A), l'installation doit être remise en conformité dans un délai de 1 an en cas de vente.

**Recommandations:**

Attention, avant d'entreprendre des travaux sur l'assainissement, prendre contact avec le S.P.A.N.C. du Syndicat de Gréchez afin de réaliser le contrôle de conception de votre projet.  
Conserver les justificatifs relatifs à l'enlèvement des matières de vidange (Factures et destination)

**Rappel des préconisations règlementaires d'entretien:**

Conformément à l'article.15, de l'arrêté du 07 septembre 2009, consolidé au 26 avril 2012 fixant les prescriptions techniques, (DEVO 0809422A.)

Les installations, les boîtes de branchement et d'inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.

La vidange des boues de la fosse devra être effectuée à 50% du volume utile maximum.

**Travaux:**

Mise en place d'un traitement adapté au logement et à la configuration de la parcelle (sol, pente, etc.), si celui-ci est absent ou hors d'usage.

Mise en place d'un ouvrage de prétraitement permettant le traitement primaire de l'ensemble des eaux usées dans le cas de la mise en place d'un traitement adapté (fosse toutes eaux ou pré filtre décolloïdeur en aval des organes de prétraitement existants).

Mise en place des ventilations amont (primaire) et aval (après fosse) en toiture.

**Service :**

Le Syndicat dispose d'une convention avec un vidangeur agréé et de tarifs avantageux.

Le Syndicat dispose d'une convention avec un bureau d'études pour réaliser les études de sols, de filières et de conception.

Dans le cadre d'une mutation d'un bien immobilier (acquisition d'un immeuble), il vous est rappelé que l'acquéreur fait procéder aux travaux de remise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte authentique de vente (art. L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Cette obligation perdure même si elle n'est pas explicitée en conclusion du rapport. La périodicité du contrôle pourra être adaptée (réduite à un an) dans ce cas, conformément au règlement de service (art. 13-2).

Les observations et conclusions sur l'installation sont fondées à partir de l'état visible des éléments constitutifs, des conditions d'utilisation et du contexte météorologique le jour du contrôle.

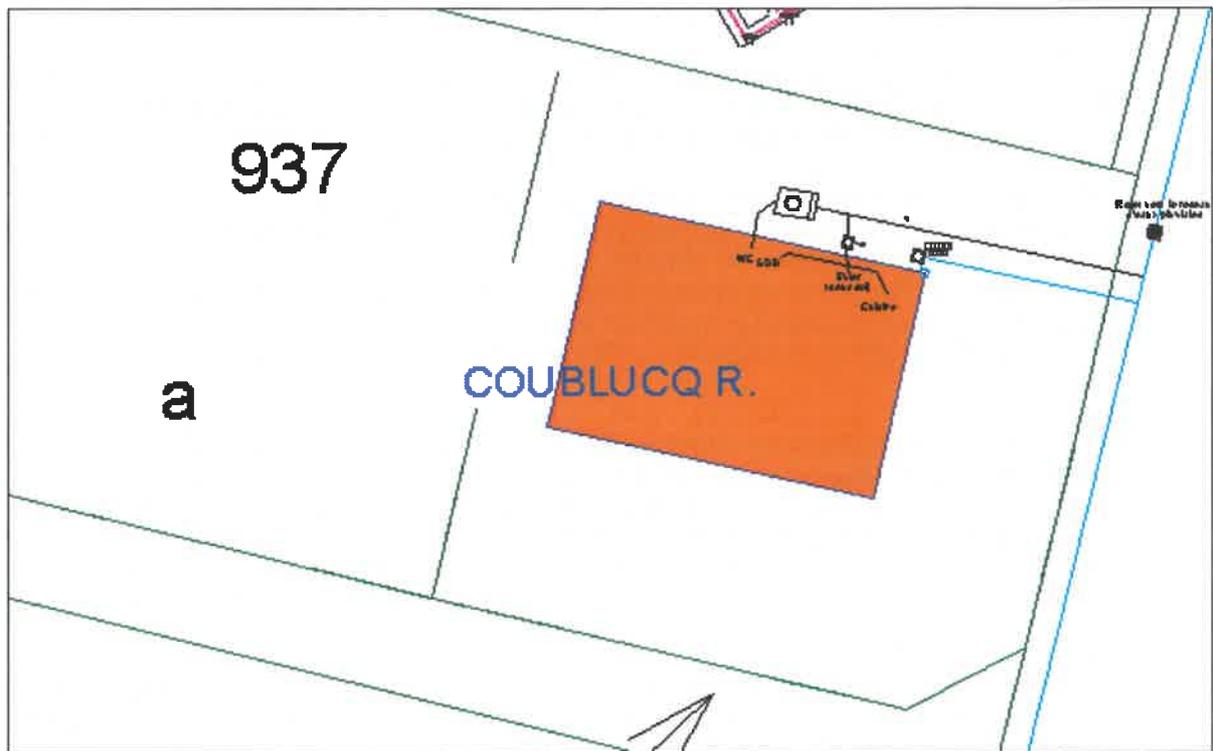


Le Président,  
Pierre ZIEGLER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ziegler".

# SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/300):



*Schéma indicatif réalisé sur la base des informations collectées sur le terrain ne reflétant pas nécessairement la réalité.  
Ce document n'a pas valeur de plan de récolement.*

